

COMMUNE DE FRETERIVE

Compte-rendu du conseil municipal du 6 avril 2021

PRESENTS : BUEVOZ Eve - BUEVOZ Guy – CARLE Patrick - BRAEMS Patrice - DECOMBLE Aurore – DI MASULLO Vincenza - MONIN Eric – NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - TUAL Hélène – VACHET Nadine - PAJEAN Baptiste - ROBIN Clément - COLLIN Matthieu - AZNAG Rachid

ABSENTS EXCUSES : GRISARD Benoît

Elue secrétaire : DECOMBLE Aurore

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour:

INTERCOMMUNALITE

↳ Transfert de compétence « organisation de la mobilité »

Le conseil communautaire a adopté, lors de sa séance du 4/02/2021, une délibération approuvant le transfert de la compétence « Organisation de la mobilité » à la communauté de communes Cœur de Savoie.

Sur le territoire de Cœur de Savoie, la mobilité est un enjeu majeur identifié à la fois dans le Plan Climat Air Energie Territorial mais aussi dans l'engagement TEPOS (*Territoire à Energie Positive*) du territoire.

En devenant AOM, la Communauté de communes sera compétente pour organiser les différents types de services de mobilité si elle le souhaite :

- Services réguliers de transport public de personnes
- Services à la demande de transport public de personnes
- Services de transport scolaire, à compter de septembre 2022
- Services relatifs aux mobilités actives, notamment les 2 roues
- Services relatifs aux usages partagés de la voiture (covoiturage, ...)
- Services de mobilité solidaire.

Le conseil à l'unanimité APPROUVE le transfert de la compétence organisation de la mobilité des Communes à la Communauté de communes Cœur de Savoie.

TRAVAUX

↳ Rénovation énergétique de l'école, attribution du marché

Des travaux de rénovation énergétique (*remplacement des fenêtres, porte d'entrée*) du bâtiment école ont fait l'objet d'une subvention auprès du département dans le cadre du FDEC, à hauteur de 48%.

Suite à consultation auprès de trois entreprises spécialisées, et après examen en commission travaux, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise de menuiserie Lenoble pour un montant de 36 405,12€ HT. Ces travaux débiteront en juillet.

FINANCES

↳ Budget communal, vote du compte administratif et du compte de gestion 2020

Résultat de l'exercice 2020	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	467344,78	73730,54
Recettes	629586,56	70936,44
<i>Solde d'exécution 2020</i>	<i>162241,78</i>	<i>-2794,1</i>
<i>Report de l'exercice 2019</i>	<i>135657,23</i>	<i>346,17</i>
<i>Restes à réaliser 2020</i>		49 440 €
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	<i>Excédent : 246 011,08 €</i>	

La réalisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement sont moindres par rapport aux prévisions du fait de la période de confinement liée au COVID 19.

↳ Budget communal, vote du budget 2021

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le budget primitif de la commune pour 2021 s'équilibrant en recettes et dépenses, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:	812 965 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	400 058 €

Le virement de la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement s'élève à **222 015 €**.

➤ Les **charges à caractère général** augmentent en raison de : travaux d'entretien et de mise aux normes des bâtiments publics, des coûts de maintenance (parc informatique, système de climatisation de la salle des fêtes et équipements communaux), le passage à l'éclairage LED des bâtiments publics, la formation des agents aux techniques de bio-nettoyage ... Il est cependant rappelé que la TVA est récupérée l'année suivante pour les travaux d'entretien. Cette année, il a été décidé de ne pas fleurir la mairie et les abords.

➤ En investissement les **dépenses nouvelles d'équipement** comprennent les travaux de rénovation énergétique ainsi que la réfection des peintures du bâtiment école, la réfection de la voirie du hameau de l'église, la fin du programme de passage aux leds de l'éclairage public, l'acquisition de matériel et de mobilier ...

🔗 **Vote des taux d'imposition**

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, le vote des taux ne concerne cette année que la taxe foncière bâtie et la taxe non foncière bâtie. La perte de la taxe d'habitation est compensée par la taxe foncière qui était perçue par le Département avec application d'un coefficient correcteur permettant d'équilibrer ce transfert.

Le Conseil décide de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente comme suit, *étant précisé que pour 2021 le taux taxe foncière bâtie est votée par rapport à un taux de référence qui correspond à la somme des taux des taux 2020 de la commune et du département (11,03%)* :

Taxes	Taux 2021
Taxe foncière bâtie	39,46%
Taxe foncière non bâtie	89,04%

PERSONNEL COMMUNAL

🔗 **Service interim du CDG, convention d'adhésion**

Les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'interim qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local. La mise à disposition peut intervenir dans les trois situations suivantes prévues par la loi :

- l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- le remplacement d'agents sur emplois permanents,
- la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

L'adhésion à cette convention est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service intérim du CdG. Le Conseil APPROUVE la convention d'adhésion au service intérim et AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Mme le Maire,



Eve Buevoz